



DB School
par Didier Barrielle



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Article L.6353-1 du code du travail - Décret N°2018-1341 du 28 décembre 2018)

Entre les soussignés :

1) **DB SCHOOL** (organisme de formation), **1131** chemin de la Pologne , 13300 SALON-DE-PROVENCE , SIRET : 48988367800026, NDA : 93.13.15370.13 obtenu auprès du Préfet de la région PACA.

2) (*Désignation de l'entreprise, adresse, numéro siret*) représentée par (*Nom et qualité du signataire*) est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la sixième partie du code du travail portant organisation de la formation professionnelle.

Article 1^{er} : Objet de la convention

L'organisme de formation organisera l'action de formation suivante :

- Intitulé de l'action :
- Durée de l'action de formation :
- Lieu (**adresse complète**) :

- Dates et horaires :

(Objectifs pédagogiques, contenu de la formation, modalités et moyens prévus définis dans le programme de la formation)

Article 2 : Nom et prénom des stagiaires

-
-

Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants :

Frais de formation : coût unitaire H.T..... euros x.....stagiaire(s) =.....€ HT.

Soit un total de :€ H.T.

Sommes versées par l'entreprise à titre d'acomptes (*éventuellement*) :€ HT

Sommes restant dues :.....€ H.T.

T.V.A. (*si applicable*) €

TOTAL GENERAL.....€ TTC (*ou Net de taxe si TVA non applicable*)

db school

1131 Chemin de la Pologne - 13300 SALON-DE-PROVENCE

Tél : 07.70.03.48.35 - Mail : barrielle.didier@orange.fr

Siret : 48988367800026 -APE : 8559A - enregistré sous le n° 93.13.15370.13

(ce numéro ne vaut pas agrément de l'état)



Article 4 : Modalités de règlement
.....

Article 5 : Dédit ou abandon

En cas de dédit par l'entreprise à moins de jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, ou d'abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'organisme remboursera sur le coût total, les sommes qu'il n'aura pas réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action.

Article 8 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de.....sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à.....
le

Pour l'entreprise
(Nom et qualité du signataire)
Cachet de l'entreprise cliente

Pour l'organisme de formation
(Nom et qualité du signataire)
Cachet de l'organisme

db school

1131 Chemin de la Pologne - 13300 SALON-DE-PROVENCE

Tél : 07.70.03.48.35 - Mail : barrielle.didier@orange.fr

Siret : 48988367800026 -APE : 8559A - enregistré sous le n° 93.13.15370.13



DB School
par Didier Barrielle



(ce numéro ne vaut pas agrément de l'état)